

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Compte-rendu de la réunion plénière du 25 juin 2019

Anne CAZIN introduit la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants. Elle précise que les élus du bureau du PETR ont été conviés à la réunion. Certains n'ont pas pu venir, dont le Président Régis BAYLE qui est retenu par ses obligations professionnelles. Amélie GRANDJEAN, chargée de mission « attractivité » au PETR depuis le mois de mai 2019 en profite pour se présenter. Elle suivra particulièrement le groupe de travail « communication » du conseil de développement.

Les quatre groupes de travail présentent ensuite l'état d'avancement de leurs travaux.

Le **groupe Communication** présente le document synthétique du projet de territoire en format de 2 pages, le logo du PETR ainsi que le concept de lettre d'information. François PELON insiste sur la nécessité de mettre en place un système de diffusion de l'information de l'ensemble des groupes de travail vers le groupe communication afin d'alimenter la lettre d'info.

→Le PETR va explorer différentes pistes telles que le partage d'informations sur un Drive, une centralisation de l'information au PETR qui serait systématiquement transmise au groupe communication ou tout autre système pertinent. Objectif : être opérationnel à la rentrée de septembre.

Le **groupe Tourisme** présente un projet de développement de la filière du cyclotourisme qui présente les avantages de la pratique en intersaison, une clientèle spécialisée selon les différentes pratiques (Vélo de route sportif, VAE, VTT,..) qui est assez facile à cibler, et qui fait plutôt partie des Catégories Sociales Professionnelles (CSP) aisées. Le territoire commence à être doté d'un bon réseau d'itinéraires mais il reste encore beaucoup de travail sur le plan de l'information et de la communication ainsi que sur les services à apporter à cette clientèle.

→Stéphane MALET explique qu'en Pays Viganais, un réseau de sentiers VTT existe mais aucun aménagement pour faciliter le départ et l'arrivée des pratiquants n'a été envisagé, alors que dans d'autres destinations, de tels aménagements (parking avec station de lavage et de gonflage des vélos, douche...) existent.

→Eric IMBERT se demande pourquoi faire un focus sur le VTT et non pas sur l'ensemble des activités de pleine nature

→Le groupe tourisme insiste sur le fait de cibler une activité afin de l'améliorer sensiblement et d'avoir une chance d'obtenir des résultats par l'augmentation de la fréquentation des clientèles touristiques bien définies.

Le **groupe Mobilité** présente le travail entrepris sur 2 échelles différentes, l'échelle du PETR pour certains aspects et l'échelle du bassin d'emploi Ganges-Le Vigan pour d'autres. Il a travaillé sur l'amélioration des dessertes en car vers Montpellier (avec l'objectif d'avoir des lignes rapides matin

et soir), sur le développement du covoiturage ainsi que des modes de déplacement doux. La relation avec les élus du PETR est très satisfaisante puisque André BOUDES a été nommé élu référent et la CCPV a désigné Bruno MONTET pour la représenter dans cette thématique.

→Jean MAZUIR estime que ce travail très concret peut réellement apporter de l'attractivité au territoire.

→Jacques REYMONDON demande à ce qu'on puisse aussi encourager le développement du télétravail qui apporte une réelle solution aux personnes qui habitent loin de leur lieu de travail. Eric IMBERT tempère cette ambition car le télétravail s'adresse essentiellement aux cadres et il faut bénéficier d'une bonne couverture internet locale.

Le **groupe Transition énergétique** présente les objectifs qui ont guidé son travail : limiter la consommation énergétique, s'appuyer sur les énergies renouvelables, s'engager dans une économie circulaire. Le groupe s'est appuyé sur un nouveau dispositif, le Contrat de Transition Ecologique (CTE) mis en place par le Ministère de la transition écologique et solidaire. Les élus du PETR (Présidents du PETR et des deux communautés de communes) ont donné leur accord pour faire acte de candidature et le groupe de travail a travaillé sur le contenu. Les projets de la société civile et des entreprises seront fortement mis en valeur et accompagnés via ce dispositif. Les projets des collectivités auront également leur place. Les questions de mobilités ont également été intégrées dans la candidature.

Remarque : le PETR a appris début juillet qu'il était lauréat du CTE.

→Eric IMBERT estime que les collectivités locales doivent aussi jouer leur rôle et faire preuve d'exemplarité, notamment pour l'éclairage public et pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

A 20 heures, l'ordre du jour étant épuisé, les participants proposent de terminer la réunion et de se revoir en plénière à l'automne. La prochaine étape des groupes de travail consistera à présenter les travaux aux élus du PETR et des deux communautés de communes. La nomination d'un élu référent du PETR pour chaque groupe devrait faciliter cette étape.

Par ailleurs, une relance auprès des membres du conseil de développement n'ayant pas donné suite aux invitations aux réunions sera faite et en cas de désistement de certains d'entre eux, un appel à candidature pourra être lancé afin de les remplacer.